L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux, No 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS

MERCREDI 8 NOVEMBRE 1882.

Dentistes

C. E. KELLS & M. VIET,
CHIRURGIENS-DENTISTES
No 12 rue Dauphine immédiatement après et faisant l'angle de la rue du Canal.
Opérations de tout genre dans le ressort de leur art.
Pose de palais artificiels.

G. P. MALONEY, D. D. S.,
DENTISTE.
BUREAU ET RESIDENCE,
150........RUE DU CANAL........150
près Baronne.
... du couvent des Dames Ursulines.
Travaux ... à des prix
... douleur.
... de dentiste aux prix
25 août—

JOSEPH BAUER,
DENTISTE,
130 - - - Esplanade - - - 130
Près Remparts.
21mai—1an D M&J

LE PLUS BEAU STOCK

—DE—

LUNETTES

—ET DE—

LORGNONS,

A des prix modérés, reçus récemment de France.

De Magnifiques Verres à Lunettes.

E. CLAUDEL,

Opticien,

98 rue du Canal, près Camp
20 fév—1an

Poudre Levain
INFAILLIBLE
—DE—
PRESTON & MERRILL.
LE VRAI LEVAIN!

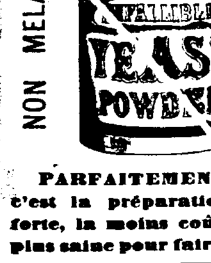

NON MELANGE. NON FALSIFIE.

PARFAITEMENT PUR,
c'est la préparation la plus forte, la moins coûteuse et la plus saine pour faire le pain.

VENDU PAR TOUS LES GROCERS.
S. MENDELSOHN,
Agent pour Preston & Merrill, Bureau No 59 rue Douane.
12 janv—1an J&D

BUREAU DE PRETS.
OTTO
SCHWANER,
17........RUE BARONNE........17
ENTRE CANAL ET COMMUNE,
Près de la SALLE GRUNEWALD.

S.N
PIKE'S
Magnolia
WHISKEY
Cincinnati,
OHIO

LE CLICHÉ CI-DESSUS EST LA MARQUE DU VERITABLE ET CÉLÈBRE
PIKE'S MAGNOLIA WHISKEY
préparé par MM. W. W. JOHNSON & CO., successeurs de S. N. Pike, Cincinnati, Ohio, qui en sont les seuls propriétaires.
Toutes les PREMIERES MAISONS de gros et en ... se vendent à la Nlle-Orléans.
déc 31—1 an

LIGNE COMMERCIALE FRANÇAISE
ENTRE LE HAVRE ET LA NOUVELLE-ORLEANS.
FLOTTE DE LA COMPAGNIE:

Dupuy-de-Lôme	3,578 Tx.	Rouen	3,578 Tx
Paris	3,578 Tx.	Bordeaux	3,578 Tx
Hâvre	3,578 Tx.	Marseille	3,578 Tx

Nantes........3,578 Tx.

PARIS, partira pour le Hâvre vers le 10 novembre, et sera suivi par le ROUEN, entre le 20 et le 25 novembre.
Billets de passage (entrepont) de la Nouvelle-Orléans au Hâvre, $40.
Billets d'aller et retour (entrepont), valables pendant six mois, $68.
Ordres pour billets de passage (entrepont) du Hâvre à la Nouvelle-Orléans, $30, payable d'avance.
Enfants au-dessous de 12 ans, moitié prix.
A ces prix la Compagnie fournira aux passagers une bonne nourriture (avec vin ou café), lit, couvertures, etc., et les ustensiles pour les repas.
Les vapeurs de la ligne sont tous neufs, et sont construits d'une manière à assurer aux voyageurs la plus grande sûreté avec tout le confort possible.
Pour achats de billets, etc., s'adresser à
13 avril— FORSTALL, ROSS & CLAYTON, 173 rue Commune.

FRANTZ & OPITZ,

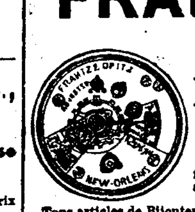

Coin des rues Royale et Bienville,
Horlogers, Joailliers et Marchands de Montres
WALTHAM ET SUISSES.
Nous offrons aussi un assortiment choisi avec soin de Montres, Pendules françaises et américaines, de Diamants, de Bijouterie fine, d'Argenterie en argent massif et plaquée, des Ciseaux pour les dames, etc., etc.
Réparation de Pendules, de Montres et de Bijouterie.
Tous articles de Bijouterie faits sur commande. Diamants remontés selon les derniers genres.
N. B.—Il n'y a pas dans le magasin d'articles dorés, ni d'articles de qualité inférieure.
Célèbres Lorgnons d'Opéra de Lemaire.
1er sept—6m

PHARMACIE DUCONGÉ.
39........RUE DE CHARTRES........39
NOUVELLE ORLEANS.

A. CARROUCHÉ,
SUCCESSEUR.

Les personnes de la ville et de la campagne trouveront à cette ancienne pharmacie, si favorablement connue, un assortiment complet de: MÉDICAMENTS PATENTÉS, FRANÇAIS, ANGLAIS et AMÉRICAINS, ainsi que des DROGUES, PRODUITS CHIMIQUES, PEINTURES, PARFUMERIES, en un mot, tout ce qu'a généralement un établissement de premier ordre. M. Carrouché reçoit directement de Paris tous les médicaments patentés dont nous donnons chaque jour l'énumération complète dans une autre colonne. La maison sollicite des ordres de la campagne et garantit de les remplir avec soins et célérité.
Dépôt du Sirop pectoral balsamique de Ducongé.
Agence pour la vente du Willen's Dysentery Remedy. 1er sept 82—1an

VAPEURS.

LIGNE CROMWELL.
POUR NEW-YORK DIRECTEMENT.
Partant MERCREDI 8 nov à 8 h. A. M.
Cette ligne se compose des steamers suivants—
KNICKERBOCKER, HUDSON, LOUISIANA, NEW ORLEANS.
Le steamer
LOUISIANA,
Capt. Gager.
Partira de son quai, au pied de la rue Toulouse.
ASSURANCE PAR CETTE LIGNE 1/2 P.0/0
Passage—Cabine........$40
Entrepont........20
Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour Liverpool, Brême et le Hâvre.
Pour fret ou passage s'adresser à
ALFRED MOULTON & CO
4 mai—1an Rue Carondelet No 41.

THE CROMWELL LINE.
FOR NEW-YORK DIRECT
To sail on WEDNESDAY, 8 nov. at 8 A.M.
This line is composed of the following steamships—
KNICKERBOCKER, HUDSON, LOUISIANA, NEW ORLEANS.
The steamship
LOUISIANA,
Capt. Gager,
will leave her wharf, foot of Toulouse street.
INSURANCE BY THIS LINE 1/2 PER CENT
Cabin passage........$40
Steerage........20
Freight for Liverpool, Bremen, and Havre taken by this line, and through bills of lading given for the same.
For freight or passage apply to
ALFRED MOULTON & CO.
4 mai—1an 41 Carondelet street.

MANDEVILLE et COVINGTON.
Steamer de la Malle des Etats-Unis
NEW CAMELIA.
SERVICE D'HIVER.
A PARTIR DU 1er NOVEMBRE 1882
Le steamer partira de Milneburg, à l'arrivée du train quittant la gare de Mobile, au pied de la rue du Canal comme suit:
MARDI, à l'arrivée du train de Midi,
JEUDI, de Midi,
SAMEDI, de 3 P. M.
Retour, laissera Old Landing:
LUNDI........5 A. M.
MERCREDI........7 A. M.
VENDREDI........7 A. M.
S'arrêtant à tous les points intermédiaires.
Prix, chaque voyage, $1.
Fret reçu tous les jours à la gare des marchandises du Louisville et Nashville Railroad, au pied de la rue Girod.
1er nov—

Paquebot de la malle, pour Vicksburg
Départ les SAMEDIS, à 5 h. P. M.
Pour Vicksburg, Davis Bend, Natchez et tous les débarcadères intermédiaires.
Le bateau à vapeur
NATCHEZ,
T. P. Leathers, Capitaine
J. F Muse, Commis.
Se reliant, à Vicksburg à la ligne Parisot pour les rivières Yazoo, Tallahatchie, et à la ligne Anchor pour Memphis, Cairo et St.-Louis.
Le capitaine se réserve le droit de passer tous les débarcadères qu'il jugera convenable.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à JOHN JANNEY, 106 rue Commune.
On signe des connaissements pour les stations sur le Vicksburg, Shreveport and Pacific Railroad au même taux que les autres bateaux.
11 sept—

Packet du haut de la Côte.
Trois fois par semaine.
Partant tous les MARDIS, JEUDIS et les SAMEDIS à MIDI,
Pour Donaldsonville et les débarcadères intermédiaires, le steamer
BELLE OF THE COAST.
P. A. Charlet, Capitaine, E. L. Nicolle, Commis, partira comme ci-dessus, descendant la côte tous les MERCREDIS, VENDREDIS et DIMANCHES en plein jour.
Pour fret ou passage s'adresser à bord, ou à B. RIVET, sur la levée à la tête de la rue Douane,
ou au bureau de la Compagnie, rue du Camp No 46. 29 oct—

Plaquemine.
Paquebot régulier, deux fois par semaine. Le bateau à vapeur de première classe
WHISPER,
J. A. COMSTOCK, capitaine.
GEO. M. WOODS, commis.
Départs, tous les Lundis soirs à cinq heures, et tous les Vendredis matins à 11 heures, prenant le fret et les passagers pour tous les atterrages de la côte jusqu'à Plaquemine.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à l'office de la ligne, sur la Levée, au pied de la rue Conti. 1er sept—3m

VAPEURS.

COMPAGNIE GENERALE
TRANSATLANTIQUE
ENTRE NEW-YORK ET LE HAVRE
Les magnifiques navires de cette ligne favorite, sur le continent (cabines pourvues de sonnettes électriques) partiront de la jetée n. 42 de la rivière du Nord, au pied de Morton street, comme suit:
FRANCE, P. de Hauterive, mercredi, 8 nov.
SAINT-GERMAIN, Delaplane, Mercredi, 15 nov.
LABRADOR, Joucla, mercredi, 22 novembre.
Prix du passage pour le Hâvre.
Première cabine (vin compris)..$80 et $100
Deuxième classe........$60
BILLETS ALLER ET RETOUR A PRIX REDUITS.
Entrepont, $26, avec aménagement supérieur, comprenant vin, literie et ustensiles.
Pour fret et passage, s'adresser à
AD. SCHREIBER,
Gallier Court, Lettre H
1 mai— Nouvelle-Orléans.

Ligne de Bordeaux.
COMPAGNIE BORDELAISE DE NAVIGATION A VAPEUR.
Les steamers de 1re classe de cette ligne partiront comme suit:
CHATEAU LAFITE, 4000 Tonneaux (neuf) vers le mercredi 15 novembre..
CHATEAU LEOVILLE 4000 Tonneaux (neuf), vers le mercredi 22 novembre
1re Chambre, $80. Entrepont $25
F. Le Boulanger, Funch, Edye & Co.,
46 Beaver Street, Ag't gén. pour passagers. | 27 South William St. Agents généraux.
Agent à la Nouvelle-Orléans,
L. A. FOURNIER,
No 163 rue Gravier.
1er août—1an

North German Lloyd.
STEAMERS ENTRE BREME ET LA NOUVELLE-ORLEANS, VIA HAVRE SOUTHAMPTON ET HAVANE.
Les steamships du NORTH GERMAN LLOYD reprendront leurs voyages réguliers l'automne prochain, comme suit:
De Brême — De la Nlle-Orléans.
BRAUNSCHWEIG..12 Nov
PRIX DU PASSAGE:
De Brême, Southampton ou Havre à la Havane ou à la Nouvelle-Orléans—Chambre, $150, Entrepont, $38.
De la Nouvelle-Orléans à Southampton, Havre ou Brême—Chambre, $150, Entrepont, $45
De la Nouvelle Orléans à la Havane—Chambre, $35. Entrepont, $15.
Les enfants au-dessous de 10 ans, moitié prix. 1 an, gratis.
N. B.—Notre agent pour le Texas, M. J. Waldo, à Houston, est autorisé à émettre des ordres pour passage d'entrepont aux taux suivants:
De Brême à Galveston $38 00
La compagnie se réserve le droit de changer la route des steamers, leur jour de départ et le prix du passage.
Des billets de passage de Brême, Southampton ou du Hâvre à la Nouvelle-Orléans sont émis par les soussignés.
Pour plus de détails s'adresser à
ED. F. STOCKMEYER & Cie,
26 mai—1 an 42 rue de l'Union.

COMPAGNIE DE STEAMERS TRANSATLANTIQUES DE CATALOGNE
ENTRE LA NLLE-ORLEANS, BARCELONE ET GENES, VIA LA HAVANE.
Les magnifiques vapeurs de 1re classe de la Compagnie de steamers transatlantiques de Catalogne, feront un service mensuel entre la Nlle-Orléans et les ports ci-dessus, de la manière suivante:
Départs de Barcelone:
Str. CASTILLA, 2300 tonneaux, vers le 15 sep
Str. JOSE BARO, 1600 tonneaux, vers le 15 oct
Str. SANTIAGO, 1700 tonneaux, vers le 15 nov
Pour Valencia, Malaga, Cadix, Santa Cruz de Ténérife, Puerto Rico, la Havane et la Nouvelle Orléans.
Départs de la Nlle-Orléans.
Str. CASTILLA, 2,300 tonneaux, vers le 18 oct
Str. JOSE BARO, 1600 tonneaux, vers le 18 nov
Str. SANTIAGO, 1700 tonneaux, vers le 18 déc
Ils feront ensuite successivement des voyages mensuels.
La compagnie se réserve le droit de changer la route des steamers, ou de toucher à d'autres ports en Espagne pour y débarquer des passagers.
Pour de plus amples informations, s'adresser, à G. CORRAL & CO., Agents,
57 rue de la Douane, N. O.
27 août—3 m

LIGNE ANCHOR
—DE LA—
Méditerranée à la Nlle-Orléans.
Le beau vapeur
"SCANDINAVIA"
de la ligne Anchor, partira de la Méditerranée en destination de la Nouvelle Orléans à la fin de ce mois. Les dates de ses départs sont: de Gênes, le 16; de Naples, le 20; de Palerme, le 24 courants. Il fera escale à Malaga s'il y trouve du fret.
Les importateurs feront bien de transmettre par le câble, sans délai, leurs ordres à leurs correspondants.
Un autre vapeur de la ligne suivra celui-ci peu de temps après.
Pour de plus amples renseignements, s'adresser à
MM. FORSTALL, ROSS & CLAYTON,
173 rue de la Commune.
16sept—

CHEMINS DE FER

Star and Crescent Route.
VOIE FERRÉE
—ENTRE—
La Nlle-Orléans et Houston,
—COMPOSÉE—
DU CHEMIN DE FER MORGAN LOUISIANE ET TEXAS, CHEMIN DE FER DE L'OUEST DE LA LOUISIANE, CHEMIN DE FER DU TEXAS ET DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
DEPARTS. ARRIVÉES.
Nlle-Orléans :8 45 M | A Houston 6:45 A. M
Houston ..10:30 P. M. | Nlle-Orléans 4:25 P. M
Chars dortoirs entre la Nlle-Orléans et San Antonio.
Jonctions à Houston avec tous les chemins de fer de l'endroit. Durée du voyage à Galveston par cette voie, 23 HEURES. Billets à vendre et chars-dortoirs à retenir tous les jours au bureau, au coin des rues Magazine et Natchez.
C. A. WHITNEY & CIE.,
17mai—1an Directeurs.

Chemin de Fer Pontchartrain.
HEURES DE DEPART ET D'ARRIVÉE.
MILNEBURG.
A partir de VENDREDI, 3 novembre, les trains partiront comme suit:
TOUS LES JOURS.

De la ville.	De Milneburg.
7:00 A. M.	6:30 A. M.
8:30 A. M.	7:50 A. M.
10:20 A. M.	9:15 A. M.
2:20 P. M.	11:10 A. M.
4:00 P. M.	1:40 P. M.
6:00 P. M.	3:00 P. M.
7:00 P. M.	4:30 P. M.
12:00 M.	6:30 P. M.

Les trains partiront de la gare de la rue du Canal.
Les heures sont celles de la ville.
16 mai— J. T. HARAHAN, Président

LOUISVILLE AND NASHVILLE RAILROAD.
La route la plus courte et la plus rapide à toutes les villes de l'Est.
ALLANT SANS CHANGEMENT JUSQU'A NASHVILLE, LOUISVILLE, MONTGOMERY, CINCINNATI, ST. LOUIS, ATLANTA, LYNCHBURG, ET WASHINGTON, EN CHARS DORTOIRS.
TRAINS COMPLETS DE LA NOUVELLE-ORLEANS A LOUISVILLE.

	Départ.	Arrivée.
Express	7:00 a. m.	9:42 p. m.
Côte accomodation	3:27 p. m.	9:02 a. m.
Malle rapide	6.00 p. m.	9:22 a. m.

UN SEUL CHANGEMENT DE CARS JUSQU'AUX VILLES DU NORD ET DE L'EST.
Des wagons de chasseurs sont ajoutés au train du samedi partant de la Nouvelle-Orléans à 8:45 P. M. et revient en ville par le train de 7:15 P. M.
Bureau des billets, coin St Charles et Commune, J. W. SMITH, agent de tickets, où l'on peut s'assurer d'avance des places dans les sleeping cars.
De la Nlle-Orléans à à Bladon Springs, aller et retour $14 55.
JOHN KILKENY, assistant-agent-général pour les passagers.
J. H. SMITH, Agent pour les billets,
J. T. HARAHAN, Surintendant.
12 mai—

LOUISVILLE AND NASHVILLE RAILROAD.
Shortest and Quickest Route to all Eastern Cities.
THROUGH WITHOUT CHANGE TO NASHVILLE, LOUISVILLE, MONTGOMERY, CINCINNATI, ST. LOUIS, ATLANTA, LYNCHBURG AND WASHINGTON, IN SLEEPING COACHES.
ENTIRE TRAINS THROUGH FROM NEW ORLEANS TO LOUISVILLE.

	Leave.	Arrive.
Express	7:00 a. m.	9:42 p.m.
Coast accomodation	3:27 p. m.	9:02 a. m.
Fast Mail	6:00 p. m.	9:22 a. m.

ONLY ONE CHANGE OF CARS TO NORTHERN AND EASTERN CITIES.
Hunting coaches will be attached to Saturday train leaving New Orleans at 8:45 P. M., returning at 7:15 P. M.
Drawing Room Cars attached to Coast train. Fare 25 cts each way.
Des chars-salons seront ajoutés aux trains d'agrément. Prix 25 cts par voyage.
Ticket office, corner St Charles and Common streets, J. H. SMITH, Ticket Agent, where Sleeping Car accommodations may be secured in advance.
From New-Orleans to Bladon Springs and return $14 55.
JOHN KILKENY, Asst. Gen. Pass. Ag't.
J. H. SMITH, Ticket Agent,
J. T. HARAHAN, Superintendent,
12 mai—

Grande Route de Jackson.
Chicago, St. Louis & New Orleans R. R.
LIGNE "STANDARD GAUGE" ENTRE NORD ET LE SUD.
L'UNIQUE LIGNE faisant usage DES WAGONS-DORTOIRS PULLMAN de la NLLE-ORLEANS JUSQU'A CINCINNATI, ST. LOUIS ET CHICAGO, sans changement de trucks.
UN CHANGEMENT SEULEMENT JUSQU'A NEW YORK ET LES VILLES de L'EST
L'UNIQUE ROUTE DIRECTE pour ST. LOUIS, CHICAGO et TOUS LES POINTS DU NORD ET DE L'OUEST. Plusieurs milles plus courte et plusieurs heures plus rapide que les autres lignes.
DOUBLE TRAINS QUOTIDIENS qui partent et arrivent à la gare de la rue Calliope comme suit:

DEPART	ARRIVÉE
Express No 2. 8:00 A. M	Malle No 2..7:00 A. M.
Malle No 3....5.30 P. M.	Expr No 3. 10:45 A. M.

Nos 1, 2, 3 et 4 partent tous les jours.
Bureau des Billets, 22 rue du Camp, coin Commune.
A. D. SHELDON, Agent de Tickets.
W. COLEMAN, Agis't Agent Gén. des Pass
M. SHEAFE, Surintendant général.

Great Jackson Route.
Chicago, St. Louis & New Orleans R. R.
The Standard gauge trunk line between the North and the South.
The ONLY LINE running PULLMAN PALACE SLEEPING CARS THROUGH from NEW ORLEANS TO CINCINNATI, ST. LOUIS AND CHICAGO, WITHOUT CHANGE of trucks.
ONLY ONE CHANGE TO NEW YORK AND EASTERN CITIES.
The ONLY DIRECT ROUTE to ST. LOUIS, CHICAGO, and ALL POINTS NORTH AND WEST. Many miles shorter, and many hours quicker than any other line.
DOUBLE DAILY TRAINS leave and arrive at Calliope Street Depot, as follows:

LEAVE	ARRIVE
Express No 2. 8:00 A. M	Mail No 1...7:00 A. M
Mail No 4....5:30 P. M	Express No3 10:45A.M

Nos 1, 2, 3 and 4 run daily.
Ticket office, 22 Camp street, corner Common
A. D. SHELDON Ticket Agent.
J. W. COLEMAN, Acting Gen. Pass. Agent.
C. M SHEAFE, General Superintendent

GRAND CHEMIN DE FER
Portant la malle des Etats-Unis entre la Nlle Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.
LE FERRY partira du pied de la rue des Champs-Elysées tous les jours, à HUIT HEURES A. M., et se reliera au CONVOI DE PASSAGERS qui part d'Alger à 8 h. 25 A. M.
Le frêt pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Lebadieville et Lockport, sera transporté aux taux de bateau à vapeur pour toute la route.
Le taux du frêt, pour les points sur l'Atchafalaya et le Têche, au-delà de Morgan City, est retiré pour le moment. Des contrats spéciaux pour frêt sur marchandises expédiées pour ces points devront être faits, avant l'expédition avec Thomas A. Stephens, agent général, au pied de la rue Ste-Anne. Le frêt pour tous les points doit être payé d'avance. Comme avantage spécial à nos clients réguliers, des taux spéciaux, sous forme de billets dits "commutation" seront accordés à ceux qui expédieront par ce chemin de fer.
Afin que le frêt soit promptement expédié il doit être délivré avant 3 heures; le frêt reçu après cette heure partira par les trains suivants.
Billets "commutation"—500 milles pour $15.—Ces billets sont émis qu'en faveur des personnes à qui la compagnie juge convenable de les donner.
GEO. PANDELY,
Surintendant.
Pour frêt et passage s'adresser au coin des rues Natchez et Magasins.
Il ne sera point reçu de frêt après 5 heures.
CHAS. A. WHITNEY & CO. Agents.
A la station Terrebonne le chemin se relie au chemin d'embranchement de Thibodeaux, allant à Thibodeaux et Houma.

CHEMINS DE FER.

LA NOUVELLE LIGNE
Le Chemin de Fer du Texas et du Pacific
EST MAINTENANT OUVERT AU COMMERCE.
C'EST la ligne directe de la NOUVELLE-ORLEANS au NORD, à l'EST, à l'OUEST et au CENTRE, du TEXAS, et à tous les points de l'Arizona, le Vieux et le Nouveau-Mexique et la Californie.
L'express direct part de la Nouvelle-Orléans à 10 heures 20 minutes du matin.
Le convoi d'agrément part de la Nouvelle-Orléans à 4 heures 30 minutes de l'après-midi.
L'express direct arrive à la Nouvelle-Orléans à 8 heures de l'après-midi.
Le convoi d'agrément arrive à la Nouvelle-Orléans à 11 heures du matin.
Pour l'achat des billets ou des renseignements de toute nature, s'adresser au N° 47 de la rue St-Charles, coin Gravier; ou à la gare à l'extrémité de la rue Thalie.
A. S. GRAHAM,
Agent au Dépt des Billets,
F. CHANDLER,
Agent Général au Dépt des Passagers.
H. M. HOXIE,
31oct— V. P. Directeur des Trafics.

CHEMIN DE FER DE LA NOUVELLE-ORLEANS, MOBILE ET ST LOUIS.
VOIE DIRECTE, ANCIENNE ET SURE des chemins de fer de la Mobile, de l'Ohio et des Iron Mountains. C'est positivement la seule route sur laquelle il y ait des Chars-dortoirs, palais de Pullman, de la Nlle-Orléans, et faisant des jonctions à la gare de l'Union à St-Louis avec les trains venant de la Nouvelle-Orléans.
Des jonctions sont faites à la gare Union de St Louis par les trains allant directement à Omaha, Milwaukee, Burlington, San Francisco, Detroit, St Paul, Kansas City, Denver, Chicago, Rock Island, Minneapolis et aux Célèbres lieux de plaisance d'été du Michigan, Iowa, Wisconsin, Minnesota et à tous les points du grand Nord-Est.
Les trains de la côte du chemin de fer de Louisville et Nashville, nommé maintenant l'Express de St Louis, ont prolongé leur cours jusqu'à Mobile, tout exprès dans le but de faire jonction avec les trains de la Mobile, de l'Ohio et des Iron Mountains, garantissant ainsi aux passagers certaines jonctions avec les trains allant à et venant de St Louis, de la Nouvelle-Orléans et de tous les points de l'Ouest.
Pour des mappes, des tableaux de départs et des informations spéciales, s'adresser en personne ou par lettre à R. W. GILLESPIE, agent-général du département des passagers au Sud, bureau du chemin de fer de la Mobile, coin des rues St Charles et Commune, Nlle-Orléans.
R. W. GILLESPIE,
Agent-Général au Sud, Nlle-Orléans, Lne.
J. C. WALLER,
Agent-Général du départ des passagers
14fév—1an Mobile Ala.

ANNUAL STATEMENT OF THE

New Orleans Insurance Co.,

for the year ending 31st of December, 1881.

Fire premiums	$285,620 68		
Marine premiums	73,924 07		
River premiums	32,776 02		
			$392,320 77
Add premiums earned from last year			102,601 26
			$494,922 03
Deduct—			
Premiums unearned	$97,983 10		
Return premiums	22,213 78		
Re-insurances	22,012 35		
			132,209 23
Net earned premiums			$362,712 80
Add—			
Interest, rents and salvages	$36,465 98		
Amount to credit of profit and loss	114,369 89		
			150,835 87
			$513,548 67
Deduct losses paid			
Fire	$119,457 82		
Marine	33,048 15		
River	31,169 95		
			$183,675 92
Rebate, agency, commissions, taxes, salaries, Board of Underwriters, general expenses	124,299 37		
Semi annual dividend of July, 1881	25,000 00		
Semi-annual dividend of December, 1881	25,000 00		
			357,975 29
			$155,573 38
Deduct—			
Claims adjusted and due	$11,625 83		
Claims not adjusted	21,200 00		
Claims doubtful	7,500 00		
Claims resisted	5,000 00		
			45,325 83
Net surplus			$110,247 55

The Company has the following assets:

Cash in banks	$43,197 61
United States 4 per cent. bonds	234,000 00
City real estate	79,440 00
First mortgage notes	101,290 00
Pledge notes	13,850 00
Loan on call	94,560 00
Bills receivable in settlement of premiums	17,103 42
New Orleans Water Works bonds	28,250 00
New Orleans City Railroad bonds	29,625 00
Levee Steam Cotton Press bonds	28,000 00
New Orleans and Pacific Railroad bonds	1,860 00
Louisiana Ice Manufacturing Company bonds	11,500 00
Battalion Washington Artillery bonds	500 00
City Railroad stock	1,732 50
State National Bank stock	642 50
Valette Dry Dock Company stock	3,000 00
Importers' bonded warehouse stock	875 00
New Louisiana Jockey Club stock	750 00
Suspense account	443 76
Premiums in course of collection	56,726 83
Due by agents and in course of transmission	27,315 66
	$774,712 28

LIABILITIES.

Capital stock	$500 000 00
Reinsurance reserve	87,983 10
Dividends unclaimed	4,394 77
Due other companies for reinsurances	1,761 03
Dividend for December, 1881	25,000 00
Claims as above	45,325 83
Surplus reserve	110,247 55
	$774,712 28

The above statement is a true and correct transcript from the books of the company.
(Signed) J. TUYES, President.
(Signed) J. W. HINCKS, Sec'y.
Sworn to and subscribed before me this 13th day of January, 1882.
(Signed) JAS. FAHEY, Notary Public.

We, the undersigned, special committee pointed by the Board of Directors of the New Orleans Insurance Company to appraise the assets of said company, hereby certify that after a careful examination the valuation of said assets, as above specified, true and correct.
(Signed) A. SCHREIBER,
ANT. CARRIERE,
W. A. BELL,
H. GALLY.

At a meeting of the Board of Directors, held on the 12th day of January, 1882, it was resolved to pay on demand the semi-annual interest dividend of Five per cent. on the capital stock to the stockholders or their legal representatives.
New Orleans, Jan. 13, 1882.
(Signed) J. W. HINCKS, Secretary.

DIRECTORS:

Jules Aldigé,	H. Gally,
Theo. Brierre,	Chas. Lafitte,
W. A. Bell,	Pierre Pouts,
Ant. Carrière,	Ad. Schreiber,
C. T. Dugazon,	Chas. E. Schmidt,
D. Fatio,	Jules Tuyès.

28 jul—

CHARTE.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Ville de la Nlle-Orléans.

CE dix septième jour du mois d'octobre de l'an de N. S. mil huit cent quatre-vingt-deux, et de l'indépendance des Etats-Unis d'Amérique le cent septième, pardevant moi, Théodule Buisson, notaire de la paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans, Etat de la Louisiane, dûment commissionné à cet effet, et en présence des témoins ci-après nommés ainsi que le soussigné, ont comparu personnellement les parties qui signent plus bas, lesquelles déclarent que, s'appuyant sur les dispositions des lois de l'Etat de la Louisiane, décrétées dans ce but, elles ont convenu, et par les présentes conviennent, en s'y engageant en leurs noms et aux noms de ceux qu'elles représentent, aussi bien qu'au nom des personnes qui pourront plus tard s'associer à elles et à leurs successeurs, de se constituer en corporation pour effectuer des assurances contre l'incendie et les risques de mer et de rivière, et d'autres assurances, en vertu des obligations, stipulations et règlements suivants, savoir:

ARTICLE PREMIER.

La dite corporation se fonde sous le nom et la désignation de "SOUTHERN INSURANCE COMPANY OF NEW ORLEANS", avec domicile dans la ville de la Nlle-Orléans. Elle commencera ses opérations dès qu'elle se sera conformée aux exigences de la loi. Sa durée sera de quatre-vingt-dix ans à partir de cette date, à moins qu'elle ne soit dissoute plus tôt de la manière prescrite ci-après. Pendant tout le temps de son existence, elle jouira du droit de succession; elle pourra passer des contrats, poursuivre et être poursuivie en justice, avoir un sceau en sa qualité de corporation, revêtir ses actes du sceau de l'Etat de la Louisiane et les faire précéder du nom de ladite corporation. Elle pourra posséder, recevoir, acheter, vendre et transférer de toute autre façon, en son nom, des biens mobiliers et immobiliers. Elle nommera et désignera tels administrateurs, directeurs et employés que ses besoins et ses intérêts exigeront. Elle décrétera tels règlements et sous-règlements qu'elle jugera propres à la bonne administration de ses affaires. Elle possèdera et exercera généralement tous les pouvoirs et privilèges que la loi accorde aux corporations. Son président, et en l'absence de ce dernier, son secrétaire sera la personne à laquelle seront servies les assignations, notifications et autres pièces judiciaires adressées à la corporation.

ARTICLE DEUX

Le but pour lequel la dite "Southern Insurance Company of New Orleans" est créée, et la nature des affaires, qu'elle doit faire, sont indiqués ci-après:

1° Elle assurera contre les pertes ou dommages causés par le feu: les maisons de résidence, magasins, sucreries, pressés à coton, et toutes autres bâtisses, de quelque nature qu'elles soient; aussi—meubles, marchandises et toutes autres propriétés quelconques.

2° Elle assurera les navires, bateaux à vapeur, marchandises, cargaisons, espèces, métaux précieux, commissions, profits, billets de banques, traites et autres créances, intérêts et prêts sur navires, et opérera généralement toutes les assurances concernant les risques de mer, de terre et de transport.

La dite compagnie peut se faire réassurer contre tous les risques sur lesquels elle aura émis des assurances.

ARTICLE TROIS.

Le capital social de la compagnie est fixé à trois cent mille dollars, divisé en trois mille actions de cent dollars chacune, lesquelles seront payées de la manière prescrite par l'article six de cet acte.

La compagnie est autorisée à commencer ses opérations dès que le capital social aura été souscrit et les obligations de la loi remplies.

Le capital social de la compagnie peut être porté à une somme quelconque qui n'excédera pas un million de dollars, de la manière prescrite par l'article neuf de cet acte.

Aucun actionnaire ne sera responsable pour les contrats ou les fautes de cette corporation au delà de la balance qu'il devra encore à celle-ci sur les actions qu'il pourra posséder dans le capital social. Aucun vice de forme dans l'organisation de la compagnie ne pourra non plus frapper de nullité le présent acte d'incorporation ni soumettre aucun actionnaire à une responsabilité pécuniaire dépassant le montant de la balance qu'il pourra devoir encore à la compagnie sur ses actions.

ARTICLE QUATRE.

Tous les pouvoirs de la Compagnie seront exercés par un Conseil de Direction composé de douze membres au moins et de vingt-cinq membres au plus de la compagnie, lesquels seront élus au scrutin le premier lundi de décembre de chaque année. La première élection aura lieu le premier lundi de décembre 1883, à l'endroit que la Direction existante pourra désigner dans la ville de la Nlle-Orléans.

Avis de la dite élection sera donné quatorze jours auparavant au moyen d'annonces publiées dans deux journaux de la dite ville. La dite Direction nommera trois membres de la Compagnie pour présider comme inspecteurs à la dite élection, et dans le cas où un de ces inspecteurs refuserait ou manquerait d'agir en cette qualité, le président pourra nommer un autre inspecteur pour le remplacer.

Nul ne pourra être directeur de la Compagnie à moins d'être, au moment de son élection, et tant que durera son mandat, le détenteur en son nom personnel, ou en qualité d'agent, ou au nom de la raison sociale dont il peut être membre, de cinq actions au moins du capital social de la Compagnie.

Cinq directeurs constitueront la majorité (quorum) nécessaire pour délibérer et agir, excepté dans le cas où il s'agira d'élire les officiers de la Compagnie, circonstance où il faudra une majorité absolue de tout le Conseil de Direction.

Le Conseil de Direction ainsi élu entrera en fonctions le premier lundi de février qui suivra l'élection et exercera son mandat jusqu'à ce que ses successeurs aient été élus et soient reconnus en leur nouvelle qualité. Les membres recevant une pluralité de voix seront considérés comme élus et reconnus comme tels.

Dans le cas où l'élection n'aurait pas lieu au jour fixé à cet effet, le Président fera procéder à l'élection dix jours après celui où elle aurait dû d'abord se faire, et en donnera avis au moyen d'annonces dans un jour, al ou plus, publié dans la ville de la Nouvelle-Orléans.

Le Conseil de Direction, chaque année, à sa première réunion, excepté celle où il sera procédé à l'organisation conformément à l'article cinq de cet acte, élira un président et un vice-président qui seront ex-officio membres de la Direction et qui rempliront leurs fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus et reconnus.

Le président devra présider toutes les réunions de la Direction et de la Compagnie, signer les polices et diriger en général les affaires de la Compagnie sous la surveillance du Conseil de Direction. Quand le président sera absent, le vice-président le remplacera.

Le Conseil de Direction est revêtu de pleins pouvoirs pour rédiger et voter tels règlements et sous règlements qu'il croira nécessaires pour la bonne administration de la Compagnie et de ses affaires. Il est bien entendu que les dits règlements ne devront pas être contraires à l'esprit et à la lettre de cet acte d'incorporation ni aux lois de l'Etat. Ledit Conseil de Direction est en outre pleinement autorisé à procéder à tels autres actes qui pourront être nécessaires pour donner plein effet au but et aux fins que se propose la Compagnie. Il aura aussi le droit de remplir toutes les vacances qui se produiront dans son sein.

Chaque actionnaire, aux élections, aura, personnellement ou par procuration, droit à un suffrage par action du capital social qu'il possèdera, jusqu'à concurrence de cinquante actions ou votes et pas davantage. Aucun actionnaire ne pourra voter sur des actions qui lui auraient été transférées dans les trois mois précédant la dite élection.

ARTICLE CINQ.

Le Bureau de la Compagnie se composera d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire et de tels autres officiers que le Conseil de Direction jugera nécessaires.

Dans le but d'organiser la Compagnie, Ernest Miltenberger en sera le président et H. Gally le vice président; en outre, les personnes ci-après désignées composeront le premier Conseil de Direction. Tous exerceront leurs fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus et reconnus; ils sont revêtus de tous les droits et pouvoirs qui en font partie, et pourront accomplir tous les actes, non stipulés dans la présente charte, qui seront nécessaires pour donner un plein effet aux fins de cette corporation.

Conseil de Direction.—MM.

Emile L Carrière.	Louis Bush,
J J Gidière,	G P Harrison,
B F Chambers,	D Fatjo,
Gilbert H Green,	H E Shropshire,
M Schwabacher,	J A Dufilho,
J A Lafaye,	J H Menge,
John T Moore, Jr,	P A Villermin,
Adolph Meyer,	George H Dunbar,
E L Forstall,	F G Ernst,
Joseph David,	J Hernsheim,
D A S Vaught,	R Beltran,
L Lacassagne	Henry Lehmann,

Thos J Woodward.

ARTICLE SIX.

Les souscripteurs au capital social de cette compagnie paieront comptant dix pour cent, ou dix dollars par action, et, pour les 90 pour cent restant, ils donneront leurs billets ainsi échelonnés:

Quinze pour cent seront payés six mois après la date de l'organisation de la compagnie.

Vingt cinq pour cent seront payés dix-huit mois après la date de l'organisation de la compagnie.

Vingt-cinq pour cent seront payés vingt-quatre mois après l'organisation de la compagnie.

Vingt-cinq pour cent seront payés trente-six mois après l'organisation de la compagnie.

Pour les souscriptions précédentes, des reçus non transférables, signés par le président et par le secrétaire, seront livrés aux souscripteurs reconnaissant le montant payé comptant et les billets remis à la compagnie. Ces reçus seront rendus à la compagnie quand les certificats d'action seront émis, comme il y est pourvu dans cet acte.

Le non-paiement des billets, à leur échéance, entraînera la forfaiture de toutes les actions au profit de la Compagnie, avec tous les crédits, tous les intérêts et tous les bénéfices qui y sont attachés. Il est néanmoins bien entendu que les directeurs, à une assemblée régulière du Conseil, pourront au scrutin accorder pour les paiements ci-dessus tels délais qu'ils jugeront convenable.

Il ne sera émis aucun certificat d'action avant que la dite action ait été payée en plein, ni pour aucune somme au-dessous de cent dollars, et aucun transfert de moins d'une action pleine ne sera permis, si ce n'est avec l'agrément des directeurs et sur l'engagement pris par le concessionnaire d'assumer l'entière responsabilité résultant de la possession de la dite action.

Tout actionnaire pourra, quand il le voudra, payer comptant, en partie ou en totalité, le montant dû sur les actions qu'il possède, et il aura droit, dans ce cas, à l'intérêt, au taux de six pour cent par an, sur les paiements opérés par lui, à partir du jour où il les aura faits.

Tout transfert d'actions, pour être valide, doit être fait sur les livres de la Compagnie. Aucun actionnaire n'aura le droit de transférer ses actions avant qu'il se soit acquitté envers la Compagnie de ses obligations échues. Si un actionnaire désire transférer ses actions avant d'en avoir opéré intégralement le paiement, il lui sera permis de le faire en substituant à ses obligations personnelles celles de l'acheteur, pourvu que la garantie ainsi substituée agrée au Conseil de Direction.

ARTICLE SEPT

L'année fiscale de la compagnie expirera le 31 décembre. Dans le courant du mois de janvier de chaque année, il sera préparé un état annuel des affaires de la compagnie indiquant le montant des primes reçues sur les risques d'incendie, de rivière et de mer; le montant des primes sur les risques non terminés; les pertes payées sur les risques d'incendie, de rivière et de mer; établissant aussi le montant des pertes encourues par les différentes sortes de polices susmentionnées, ainsi que les différents montants de primes retournées, de réassurances, de réfaction, et toutes les dépenses générales.

L'état annuel ci-dessus devra toujours établir le capital ou l'actif de la Compagnie spécifiant la partie du dit capital qui est en argent et la partie placée en valeurs financières ainsi que la nature de celles-ci. Le serment du président et du secrétaire établira la sincérité de l'état de situation, lequel sera publié pendant un mois au moins dans deux journaux quotidiens de la ville de la Nlle-Orléans.

Les profits nets de la Compagnie, prélèvement fait des dépenses générales et de l'intérêt au taux de six pour cent par an sur le montant des actions payées à partir de la date de leur paiement, lequel intérêt sera servi tous les six mois, s'il a été réalisé, le quatrième lundi de janvier et de juillet, seront, à la fin de chaque année, appliqués de la manière suivante:

Vingt-cinq pour cent seront retenus comme fonds de réserve au profit et pour la garantie du capital social.

Vingt-cinq pour cent seront divisés parmi les actionnaires comme dividende-argent sur les actions payées.

Cinquante pour cent seront divisés au prorata parmi tous les assurés sur le montant des primes acquises au comptant; néanmoins, aucun dividende de moins de cinq dollars ne sera déclaré, et aucun dividende déclaré ne renfermera de partie fractionnaire de ladite somme. Les parties fractionnaires dont il s'agit seront portées au crédit du fonds de réserve.

Le fonds de réserve créé de la manière ci-dessus pourra de temps en temps être employé, s'il est nécessaire, à ramener l'actif de la compagnie à une valeur positive en argent; quand il ne sera pas ainsi employé, il ne pourra être appliqué qu'au paiement des pertes, après que tous les autres fonds de la compagnie (excepté le capital social) auront été épuisés. Il sera toujours conservé comme une protection pour le capital social jusqu'à ce qu'il ait atteint le chiffre de trois cent mille dollars; toute somme dépassant ce dernier montant pourra, à la fin de l'année fiscale, d'année en année, être divisée par le Conseil de Direction parmi les actionnaires comme dividende-extra.

Aucun dividende déclaré ne portera intérêt, et tout dividende qui n'aura pas été réclamé dans les trois années qui suivront la date de la déclaration, sera acquis à la compagnie et porté au crédit du fonds de réserve après qu'avis en aura été donné dans un journal, une fois par semaine, pendant quatre semaines successivement. Quand un dividende sera réclamé après la publication de l'avis ci-dessus, la partie à qui revient le dit dividende paiera les frais de publication.

Les dividendes déclarés seront payés en argent aux actionnaires ou à leurs représentants légaux, néanmoins aucun dividende ne sera payé à l'actionnaire qui sera le débiteur de la compagnie pour une obligation échue, de quelque nature qu'elle soit; dans ce dernier cas, le montant du dividende sera placé au crédit de la dite obligation, et ainsi de suite, jusqu'à ce que celle-ci soit intégralement soldée.

Quand il sera nécessaire d'appliquer une partie quelconque du capital social à la liquidation des pertes, il ne sera déclaré ni payé aucun dividende ou intérêt jusqu'à ce que ces pertes aient été comblées par les profits et bénéfices et que le capital social ait été ainsi reconstitué intégralement.

Toute personne qui se fera assurer dans cette Compagnie bénéficiera de tel escompte en argent que pourront fixer de temps en temps les directeurs; l'actionnaire qui profitera de cet escompte ne perdra pas son droit à la participation des gains de la compagnie, comme il est ci-dessus établi.

ARTICLE HUIT

Le Conseil de Direction est autorisé à placer la moitié (pas davantage) du capital ou de l'actif de la Compagnie en prêts garantis par hypothèque sur des propriétés foncières non grevées, situées dans les paroisses d'Orléans et de Jefferson, Etat de la Louisiane, les dites propriétés hypothéquées devant, dans tous les cas, avoir le double de la valeur de la somme prêtée.

Le Conseil de Direction peut aussi placer l'excédant des profits de la compagnie en bons ou actions créés en vertu des lois des Etats-Unis ou de l'Etat de la Louisiane, ou par des corporations de ce dernier Etat; il est également autorisé à prêter son excédant de profits contre la remise des valeurs, bons et actions ci-dessus, ou toute autre garantie valide, donnée en nantissement.

La compagnie peut posséder des immeubles pour une valeur n'excédant pas le quart du capital social ou de son actif, mais le Conseil de Direction peut acheter, en son nom, toute propriété appartenant à un débiteur de la compagnie, s'il juge que l'intérêt de celle-ci le commande ou rende cet achat nécessaire pour conjurer une perte. Dans ces cas, la propriété achetée devra être vendue dans l'année qui suivra la date de l'acquisition ou aussitôt qu'il sera possible d'en obtenir un prix satisfaisant.

ARTICLE NEUF.

Les actionnaires de la Compagnie, à une réunion générale convoquée dans ce but après trente jours d'avis dans deux journaux, pourront introduire des changements, modifications ou dispositions nouvelles dans l'acte d'incorporation, ou dissoudre la compagnie avec l'assentiment de trois quarts du capital représenté à la dite réunion. Les changements, modifications, dispositions nouvelles ou la dissolution, devront être enregistrés comme le requiert la loi.

ARTICLE DIX.

A l'expiration de cet acte d'incorporation, ou à la dissolution de la compagnie ainsi qu'il est prévu dans l'article précédent, les affaires de la dite compagnie seront liquidées, ses dettes et autres obligations payées, et le reliquat des fonds, s'il en existe, divisé au prorata parmi les actionnaires sous la surveillance de trois commissaires que nommera le Conseil de Direction et qui continueront à exercer leurs fonctions jusqu'à l'entière liquidation des affaires de la Compagnie. En cas de mort de l'un des commissaires ou de deux d'entre eux, la liquidation sera terminée par le survivant ou les survivants.

Fait et passé en mon bureau, à la Nlle-Orléans, aux jour, mois et année ci-dessus, en la présence de MM. Anatole A. Ker et Frank L. Pace, témoins compétents, résidant en cette ville, qui apposent leurs noms à cet acte, conjointement avec les parties comparantes ainsi que moi, ledit notaire, après lecture en due forme de toute la teneur du dit acte.

Original signé,

EDM'D J. FORSTALL'S SONS,
BUSH & LEVERT,
BURKE & THOMPSON,
HARRISON & BETTISON,
HARTWELL & CHAMBERS,
JOHN T. MOORE, JR., & CO.,
SEARS & PRADOS,
GOMILA & CO.,
A. LEHMANN & CO.,
V. & A. MEYER & CO.,
JAMES J. REISS,
J. & M. SCHWABACHER,
H. GALLY,
G. W. DUNBAR'S SONS,
KATZ & BARNETT,
DELVAILLE & LAPEYRE,
C. KOHN,
J. ALDIGÉ,
A. CARRIÈRE & SONS,
HENRY SAMORY,
R. BELTRAN,
S. HERNSHEIM & BRO.,
WOODWARD & WRIGHT,
LAFITTE & DUFILHO,
ANAT. A. KER,
F. L. PACE,
TH. BUISSON, Notaire.

Je, soussigné, annotateur des hypothèques en la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, certifie que l'acte d'incorporation ci-dessus de la "Southern Insurance Company of New Orleans," a été ce jour dument enregistré à mon bureau, dans le livre 226, page 243.
Nouvelle-Orléans, 18 octobre 1882.
(Signé) GEO GUINAULT,
Député Annotateur.

Je certifie que ce qui précède est une copie vraie et correcte de l'original de l'acte d'incorporation de la "Southern Insurance Company of New Orleans" et du certificat qui y a été annexé et qui est enregistré dans mes archives.

En foi de quoi, j'appose ici ma signature et mon sceau officiel, ce 20e jour d'octobre de l'an de N. S. 1882.
TH. BUISSON, notaire.
23oct—5 fois en 30 jours—(4 dimanches)

LISTE DE NAVIRES
En partance pour la Nouvelle-Orléans

NEW-YORK.
Steamship Excelsior, Hawthorn........parti 4 nov
Steamship Knickerbocker, Kemble........parti 4 nov
Steamship New Orleans, Halsey........parti 1 nov
Steamship Algiers, Percy........parti 1 nov
ROCKPORT, ME
Barque T E Richards, ...partie 30 oct
BANGOR, MAINE
Navire Scotia Sprague........expédié 19 oct
Goelette Mathilde Kranz, Rich........expédiée 27 oct
PHILADELPHIE.
Goelette Annie L Mulford, Shaw........expédiée 26 oct
BOSTON.
Barque David A Preston, Jones, expédiée 1 nov
LIVERPOOL
Steamship Discoverer, Hughes........parti 17 oct
Steamship Gladstone, Williams, en chargement 20 oct
Steamship Leverrier, Thompson........parti 6 oct
Steamship Bothal, Strangham........parti 12 oct
Steamship Alava, De Longa........parti 3 oct
Steamship Historian, Hughes, en chargement 28 sept
Navire Wm Tapscott, Ray, en chargement 9 oct
Navire Thos Lord, Hall, ...en chargement 9 oct
Barque Haydet, Andersen........partie 25 oct
Barque St Julien, Frits........parti 27 oct
Barque Arabia, Robinson........parti 31 oct
LONDRES.
Navire Eliza S Milligan, Tucker........parti 3 oct
CARDIFF.
Steamship Leverrier, Thompson, en chargement 9 oct
NEWPORT.
Steamship Laleham, Modett........expédié 29 oct
Steamship Diadem, Bethel........parti 27 oct
Steamship Lambert, Tanner........parti 18 oct
PLYMOUTH.
Barque Prince Patrick, Peterkin........parti 3 oct
ROTTERDAM.
Barque Conquistatore, ...auro........parti 5 oct
DUBLIN
Steamship Whickham, Scott........parti 11 oct
HAVRE.
Steamship Rouen, Ruellan........parti 28 oct
Navire Lizzie Moses, Sheer........parti 16 oct
Navire Ile Marthe, Trancheeno........parti 27 sept
MARSEILLE.
Barque Simpson, Garguilo........partie 11 sept
BORDEAUX.
Barque Alphonse et Marie, Privat........partie 25 août
Barque Leopold et Marie, Lescalle, partie 20 oct
Barque Roma, Gerolimich........partie 18 oct
BREME.
Navire Costantia, Kubike........parti 10 oct
Barque Freihandel, Washter........parti 15 sept
GENES.
Barque Simpson, Garguilo........partie 7 sept
ANVERS
Steamship Schaldis, Percival........parti 20 oct
Navire Nettie Murphy........parti 16 oct
Barque Lincoln, Gerolimich........partie 23 sept
LISBONNE.
Barque Zeffiro, Russo........partie 15 oct
RIO DE JANEIRO.
Barque Salem, Sandberg, en chargement 30 oct
Goelette Hosanna, Andersen........parti 26 août
Barque Kragero, Halvorsen, ..en chargement 26 oct
Brick Shepherdess, Cook........partie 19 sept
KINGSTON, JE
Steamship Yucatan, Watson........parti 4 oct(?)

Liste complète des navires dans le Port de la Nlle-Orléans
Comprenant les noms des navires et de leurs capitaines, ceux des consignataires, avec indication du tonnage, du mouillage et de la destination

STEAMERS.

Alexandre Bixio Fr. 1473 Prado pour le Havre 27 3e dist. L Grand
Bretwa da Ang. 1913 Carpenter pour Liverpool 44 4e dist. A B French &co
Clinton Am. 1187 ——— pour ——— Alger. C A Whitney &co
Carolina Esp. 1350 Ugalde pour Liverpool. 39 1er dist. L Ranger &co
Chase Am. 430 Peterson pour Port Antonio 14 1er dist. W D Clarke &co
Chalmette Am. 798 Reed pour New York Alger. C A Whitney &co
Clandon Ang. Hanney pour Brême — 4e dist. Forstall Ross & Clayton
E D Selbury Am. 286 Minot pour ——— Point. Woodward & Wight
Emiliano Esp. 1600 Urrutia pour Liverpool. 27 1er dist. A K Miller &co
Gussie Am. 998 Hill pour ——— Alger. C A Whitney &co
Good Hope Ang 1027 Atkins pour Brême 43 4e dist. Hall & Vaughan
Harbinger Ang. 1206 Kemp pour Reval 44 4e dist. A K Miller &co
Hankow Ang. 2352 Roberson pour ——— 35 1er dist. Forstall Ross & Clayton
Margaret Am. 508 ——— pour ——— 11 1er dist. au capitaine
Metapedia Ang. 1454 Fowler pour Reval 45 4e dist. Forstall Ross & Clayton
Marco Aurelia Ang. ——— Morgan pour ——— Alger. E Pilsbury Sons
Orator Ang. 850 Jones pour Liverpool 10 2e dist. Lucas E Moore &co
Paris Fr. 2663 Artor pour ——— 40 4e dist. Forstall Ross & Clayton
Raetia Ang. 1169 Tyler pour Reval Washington. A K Miller &c
W G Hewes Am. 675 Brown pour ——— Alger. C A Whitney &co

NAVIRES

Annie Goudey Ang 1135 Bent pour Belfast 26 3e dist. Hall & Vaughan
Bonanza Am. 1079 Webster pour le Havre 1re rue. Norton & Bell
Benlomond Ang. 937 Sinclair pour Gênes 2e rue. A K Miller &co
Charles Ang. 1500 Nickerson pour le Havre 3e rue. A K Miller &co
Cromwell Am. 891 Barstow pour le Havre 34 1er dist. Jos F Lovell &co
Friedrich All. 1483 Bruggermann pour Brême 33 3e dist. A K Miller &co
J C Robertson Ang. 1036 Davis pour Liverpool Alger. Norton & Bell
Northampton Am. 1130 Murphy pour Liverpool 3e rue. A K Miller &co
Orient Am. ——— pour ——— rue Louisa

BARQUES.

Cato Nor. 343 Kruger pour ——— 34 1er dist. Robt Oerlein
Eskedal Nor. 403 Knudsen pour ——— Gretna. Buddendorf &co
Eugenia Esp. 426 Gonzalez pour ——— 6e rue. D Fatjo &co
Guillo and Clemenza Ital. 356 Geralamo pour ——— 2e 3e dist. A K Miller &co
Howard Ang. 550 Hay pour Calais Gretna. Hall & Vaughan
Jacob Aall Nor. 463 Berntdsen pour Barcelone 34 1er dist. Robt Oerlein
Lofta Nor. 401 Lorentsen pour ——— Gretna. Buitcend rff &co
Olano Esp. 475 Yapuua pour Santander 6e rue Avendano Bros
Prince Rupert Ang. 1168 O'Malley Havre 3e rue. A K Miller &co
Romanoff Ang. 10 0 Pearce pour Liverpool 31 3e dist. Norton & Bell
Themis Ang. 926 Nicholsen pour Brême 2e rue. Hall & Vaughan
Venice Ang. 625 Hill pour ——— 1er dist. DeWolf & Hammond
Windward Ang. 607 Bogart pour ——— Gretna. DeWolf & Hammond

Mme BONOMO, sage-femme, et médecin pour dames, 140 St Louis et 101 Bourgogne se recommande pour toutes les maladies de sa profession et comme sage-femme. Elle promet une guérison assurée pour toutes les maladies, telles que douleur à la matrice, dentition difficile chez les enfants, les vers chez les femmes et les enfants, les plaies aux jambes. Chambres pour les dames sur le point d'accoucher, avec un bon traitement et à des prix en rapport avec le temps. Visible à toute heure. Exerçant sa profession depuis 25 ans. elle se recommande au p...
16 déc—1 an

Ligne de la rue Claiborne
Station de départ: rue du Canal, près de la Levée. Parcours: De Canal à Claiborne, de Claiborne aux Champs Elysées et à la rue Urquhart, de la rue Urquhart à la station d'arrivée, Avenue Lafayette. Retour: De l'Avenue Lafayette à Bons Enfants, de Bons Enfants aux Champs Elysées et à Claiborne, de Claiborne (double voie) à la rue du Canal.
La rue Claiborne est la rue la plus large de la Nouvelle-Orléans et sera tôt ou tard une des plus belles avenues de la ville.
D'autres cars de cette ligne portant cette inscription "Canal and Common street" partent également du pied de la rue Canal qu'ils suivent jusqu'à la rue des Remparts, ils remontent ensuite cette dernière rue jusqu'à Commune, et Commune jusqu'à la station située entre Tonti et Rocheblave. Ils reviennent par Commune, Bassin et Canal.

Ligne de la rue Girod.
Station de départ: Rue du Canal près de la Levée. Parcours: Front à Girod, Girod à Liberty, Liberty à Poydras, Poydras à Claiborne, Claiborne à Commune, Commune à la station entre Rocheblave et Tonti. Retour: Commune Claiborne, Claiborne à Perdido, Perdido à Carrondelet, Poydras, Poydras à Front, Front à Girod.

ATHÉNÉE LOUISIANAIS.

CONCOURS LITTÉRAIRE DE 1882

L'Athénée réuni en séance régulière le 9 juin, a adopté les dispositions suivantes pour le concours de 1882.

[illegible]

Il y aura de[illegible] l'une comprend[illegible] femmes.

Chaque classe aura à traiter un sujet séparément.

Une médaille d'or sera accordée au meilleur manuscrit de l'une et de l'autre classe, les deux médailles étant d'égale valeur.

Toute personne résidant en Louisiane, et qui n'est pas membre de l'Athénée, est invitée à concourir.

Le concours est ouvert à partir du 15 juin jusqu'au 1er février 1883 inclusivement.

Les manuscrits ne seront plus reçus après le 1er février; ils seront écrits aussi lisiblement que possible, sur papier écolier réglé, avec une marge d'un quart de largeur, et seulement sur le *recto et les lignes*: ils ne devront pas dépasser 20 pages.

Chaque manuscrit sera remis sans nom d'auteur, mais portant une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée dans laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse.

Il est laissé à la discrétion du "comité d'examen" d'ouvrir les lettres des candidats qui auront mérité les médailles, pour s'assurer s'ils sont dans les conditions du concours.

Le comité pourra accorder des mentions honorables, s'il le juge convenable.

Les deux manuscrits couronnés seront publiés dans les Comptes-rendus de l'Athénée. On inscrira les noms des lauréats sur un tableau d'honneur affecté aux concours annuels.

La présentation des prix se fera publiquement, dans une séance spéciale. On réunira, pour la circonstance tous les éléments d'une fête littéraire et artistique.

Les noms des lauréats seront proclamés après la lecture des manuscrits qui auront obtenu les médailles, ainsi que les noms des concurrents à qui des mentions honorables auront été accordées.

Les candidats devront se soumettre strictement aux dispositions du programme.

Les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus.

Tout candidat qui fera connaître sa devise s'exposera à être mis hors de concours.

Toute personne qui a obtenu ou obtiendra la médaille, ne pourra plus concourir jusqu'à nouvel ordre.

Les sujets choisis sont les suivants, et devront être traités en prose.

Pour les femmes:

De l'influence de la femme dans la famille.

Pour les hommes:

Nécessité des études élémentaires pour le choix d'une profession, d'un art ou d'un métier.

Les manuscrits seront adressés au secrétaire.

Le secrétaire perpétuel,
ALFRED MERCIER,
P. O. Box 1294.

ATHÉNÉE LOUISIANAIS.

Concours des écoliers des deux sexes, sous les auspices de l'Athénée Louisianais.

Prix à décerner—Deux médailles d'or offertes par un groupe de Français.

Nous croyons devoir rappeler au public que l'Athénée Louisianais désireux d'encourager les élèves des deux sexes qui apprennent le français, ouvre un concours où les deux meilleures compositions en cette langue vaudront à leurs auteurs une médaille d'or.

La distribution des prix aura lieu en séance publique, au milieu d'une fête artistique en même temps que littéraire, et sous les yeux d'une nombreuse audience réunie pour assister au triomphe des jeunes lauréats.

Les élèves des écoles ou institutions de la ville et de la campagne, ainsi que les enfants qui reçoivent leur instruction chez leurs parents, sont invités à concourir.

Il y aura deux classes de concurrents dans l'une seront les garçons, dans l'autre les filles.

Chaque classe aura un sujet particulier à traiter.

La date du concours est fixée au SAMEDI, 9 décembre.

Les concurrents de l'un ou l'autre sexe devront être âgé de moins de dix-sept ans à la date fixée ci-dessus.

Le concours aura lieu dans les salles de l'Union française (ancienne Loge de la Parfaite Union) rue des Remparts, entre Dumaine et St-Philippe.

Les futurs concurrents sont priés de vouloir bien s'inscrire sur un registre placé dans le magasin de M. F. Tujague, coin de Chartres, 11.

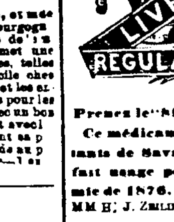

Pour prévenir
—LA—
Fièvre Jaune

Prenez le "Simmons Liver Regulator"
Ce médicament a préservé les habitants de Savannah, Géo., qui en ont fait usage pendant la terrible épidémie de 1876.
MM H. J. ZEILIN & Co.
Messieurs—Nous, soussignés, mécaniciens du Georgia Central Railroad, pénétrés de reconnaissance pour les bienfaits que nous a procuré l'usage du "Simmons Liver Regulator", lors de l'épidémie de fièvre jaune à Savannah, Géo. pendant l'été et l'automne de 1876, désirons établir les faits suivants: Pendant l'épidémie dont il s'agit nous avons fait usage du médicament connu comme le "Simmons Liver Regulator", préparé par J. H. Zeilin & Co., et, quoique exposés aux plus pernicieuses influences des miasmes de la fièvre jaune, en venant à Savannah et en sortant à toutes les heures de la nuit, et ensuite en passant des nuits entières dans la ville pendant la durée de cette fatale épidémie, nous avons tous conservé notre santé, à l'exception d'un seul qui est tombé malade mais qui a promptement recouvré la santé. Nous ne saurions attribuer notre salut, après la protection de la Providence, qu'à l'usage habituel et ininterrompu du "Simmons Liver Regulator", pendant que nous étions exposés à la malaria de la fièvre jaune.
Agréez, messieurs, etc.,
C. B. PATTERSON, JAS. L. MALLETTE,
JOHN E. COLLINS, MILTON F. COOPER.
Ne prenez que le vrai "Regulator" qui toujours sur l'enveloppe le Z rouge (marque de fabrique) et la signature de
J. H. ZEILIN & CO.
A vendre par tous les pharmaciens.

FEUILLETON.

No 6. Commencé le 2 nov.

LE SERMENT

—DE LA—

VEUVE.

Par Em. GONZALÈS,

[Suite.]

La signature du billet dont s'était chargé Sampiero était bien celle de M. della Menza, qui s'était échappé de la citadelle de Corte sous un déguisement et dans des circonstances qui tenaient du prodige. Le tumulte qui s'éleva parmi les amis de Riccardini lui prouva suffisamment que grâce à la lanterne du pâtre, il avait visé juste. Il abandonna aussitôt le rocher du haut duquel il avait tiré, se jeta dans un chemin creux et gagna rapidement le mâquis d'Orso Campitello. Il fut rejoint en route par l'enfant qui, après avoir vu tomber Andrea, avait soufflé sur sa lanterne et s'était enfui comme un daim.

Le bandit veillait sur la lisière du bois, son escopette à la main, et cherchait à s'expliquer d'où pouvaient venir ces deux coups de feu qu'il avait entendus. En reconnaissant le comte il parut étonné.

—Vous ici, monsieur, dit-il assez peu gracieusement; n'avez-vous donc pas été arrêté hier?

—Je me suis évadé, Orso.

—Ainsi les deux coups de fusil? demanda le bandit d'un air inquiet.

—C'est moi qui les ai tirés.

—Sur le Riccardini?

—Oui, et maintenant je n'ai plus d'ennemi.

Campitello restait soucieux.

—Et que comptez-vous faire, monsieur le comte?

—Je viens te demander asile dans ton mâquis, répondit Lorenzo en riant.

—C'est impossible, répliqua froidement le bandit.

Le comte recula fort surpris:

—Voudrais-tu me trahir, Orso?

Le bandit haussa les épaules:

—Vous m'avez donné de la poudre, des balles et un bon pilone, della Menza; je vous dois un bon avis. L'existence que nous menons ici, nous autres, ne convient ni à votre âge ni à vos habitudes. Pour résister à cette vie-là, il faut l'insouciance et la jeunesse de ce lézard de Sampiero ou bien la rudesse d'un vieux buffle comme moi.

—Mais je n'ai plus le choix, observa le comte.

—C'est impossible, vous dis-je, reprit Campitello en frappant le sol du pied, et encore plus impossible aujourd'hui qu'hier.

—Et pourquoi? dit Lorenzo.

—Parce que, hier, Sampiero pouvait encore aller et revenir sans être soupçonné. C'était mon pourvoyeur de tabac, de pain et de poudre; il vendait mon gibier, il récoltait pour moi chez les paysans. Grâce à vous, Sampiero a été reconnu, et ne pourra pas plus sortir du mâquis que nous. Nous allons avoir à nos talons tous les amis de Riccardini; ils nous feront une chasse plus acharnée et plus dangereuse que les voltigeurs. Avant trois jours nous manquerons de munitions, de vivres, et les châtaignes, hélas! ne sont pas encore mûres.

Le vieillard tomba dans une profonde rêverie. Il pensait à son fils.

—Faut-il me livrer moi-même sans combat? demanda le comte tout à coup à Campitello. Je ne voudrais pas l'entraîner dans ma ruine.

Le bandit fut touché de cet élan généreux:

—Vous avez été bon pour le petit et pour moi, della Menza; vous m'avez demandé l'hospitalité, je serais un misérable si je vous refusais mon conseil et mon bras. Sachez donc que je veux ni me laisser mourir de faim, ni me faire fusiller par les voltigeurs. Je vais quitter le mâquis. Il faut me suivre, monsieur le comte?

—Et où iras-tu, Campitello?

—Tout droit en Sardaigne. Je prendrai deux chevaux dans le premier pâturage venu, et avant que l'alerte ne soit donnée, avant que les chasseurs d'hommes ne se mettent à notre poursuite, nous serons hors d'atteinte.

Lorenzo était on ne peut plus satisfait de cette proposition. Il n'aspirait qu'à rejoindre Taddeo Vicente, mais il était un peu effrayé des difficultés de l'exécution d'un projet que le bandit traitait si légèrement.

—Sais-tu quelle distance on compte d'ici à Bonifacio? demanda-t-il à Campitello.

—Vingt-cinq lieues, environ, répliqua son nouvel ami avec un merveilleux sang-froid, c'est l'affaire de huit heures.

—Mais une fois arrivé là, objecta le comte, il faudra trouver une barque dont le patron puisse nous passer sur le champ; en outre, il faut des papiers, un passe-port.

Orso l'interrompit.

—Je n'ai besoin de rien de tout cela: il y a trois ans, j'ai guéri d'une piqûre de tarentule la femme d'un pêcheur de corail, Piccavo Maccone, qui a sa cabane sur le bord de la mer, à une portée de fusil de Bonifacio. En me quittant, il m'a dit: "A ton tour maintenant de me demander un service. Eh bien! j'irai le trouver et lui dire: "Piccavo Maccone, me voilà, je t'apporte quittance.

Le comte serra la main du bandit.

—Mon fils est en Sardaigne, Orso, je ne puis donc hésiter à t'accompagner. Si Dieu nous aide, si nous y arrivons sains et saufs, tu n'auras plus à t'occuper de ton sort ni de celui de ton fils.

Sampiero fut chargé du pilone, de deux gourdes vides et de deux cartouchières largement pourvues de munitions, puis tous trois s'engagèrent dans une gorge étroite et presque impraticable, qui s'écartait assez de la route pour les mettre à l'abri de toute mauvaise rencontre.

Le lendemain du meurtre, le corps d'Andréa Riccardini fut descendu dans la salle basse, et, selon la coutume, étendu sur une longue table recouverte d'un drap blanc. Autour de cette table se trouvaient rangés dans un pieux recueillement les parents et les nombreux amis du pauvre jeune homme, lorsque Diana, sévèrement vêtue en deuil, entra lentement dans la salle et posa ses lèvres pâles sur le front sanglant de son cher mort.

Une jeune fille nommée Vanina Ornano qui avait le don, comme disent les Corses, et que son talent poétique avait rendue célèbre, s'était approchée de la table et se disposait à prononcer une oraison funèbre en l'honneur de Riccardini, lorsque la veuve l'arrêta d'un geste suppliant.

Se sentant inspirée par sa propre douleur, elle voulut improviser elle-même devant ce nombreux auditoire, dans le dialecte du pays, une de ces complaintes en vers que les Corses appellent suivant la circonstance, une *ballata* ou bien un *vocero*. Nous ne voudrions pas lasser l'attention des lecteurs sceptiques en reproduisant la harangue toute primitive et enthousiaste de la jeune vocératrice, nous n'en donnerons que la conclusion énergique.

—Sur ces restes sanglants, Andrea, dit-elle en étendant la main au-dessus du corps, je fais ici le serment solennel de te venger de ma main. Pour arriver à ce but, j'emploierai le poison, la force ou la ruse; je braverai les fatigues et les dangers, je serai sourde à toute prière qui tendrait à me détourner de ce dessein. Je veux marcher seule et sans aide. Je récuse la justice des hommes; je repousse le concours des miens, et d'avance je maudis quiconque, en croyant me servir, m'arracherait ma vengeance.

Elle souleva entre ses mains la tête inanimée d'Andréa, et la couvrit de baisers.

Deux jours après, la veuve était assise dans sa chambre devant un bahut antique, la tête appuyée dans sa main gauche; de la droite, elle tourmentait impatiemment le manche d'un petit stylet à lame aiguë. Une légère teinte bistrée cernait ses grands yeux brillants de larmes, et qu'elle attachait avec une étrange fixité sur un coffret d'ébène tout incrusté d'argent.

Le coffret contenait une chemise ensanglantée et sur cette chemise brillait une petite boîte de cristal ciselé d'or à travers lequel on distinguait deux balles de plomb légèrement déformées et que déjà l'oxyde commençait à tâcher de blanc.

C'était la chemise que portait Andrea Riccardini le jour du meurtre; c'étaient les deux balles extraites de sa double blessure.

Elle comprimait ses sanglots; les sanglots ouvrent la source des larmes qui énervent le cœur; les larmes lui auraient voilé la chemise sanglante et les balles dont la vue exaltait son désir de vengeance. Un vieux serviteur à cheveux blancs, Corso Peri, debout dans un coin de la chambre, les bras pendants, la regardait avec douleur.

—Pauvre femme! soupira-t-il.

La veuve d'Andréa releva la tête, et un éclair jaillit de sa prunelle:

—Patience! Corso, dit-elle, si l'assassin de mon mari m'a fait verser toutes les larmes de mes yeux, j'aurai, moi, tout son sang, car il me faut la main qui a tiré, l'œil qui a visé, le cœur qui a voulu! Désormais tu ne me verras plus pleurer. Ce n'est pas avec des larmes qu'on venge ceux qu'on aime.

La veuve fut interrompue par un bruit de chevaux, qui piaffaient à l'entrée de la maison. Elle se leva aussitôt, et un flot de sang empourpra son visage pâle.

Elle fit un signe, et Corse ouvrit la fenêtre:

—Ce sont nos gens qui reviennent, dit-il tristement. Polo Bianchi, Arena et Muratore mettent pied à terre, leurs chevaux sont couverts d'écume, et le découragement est peint sur leurs visages.

—Je préfère une mauvaise nouvelle à cette incertitude qui me tue, répliqua la jeune femme.

Et elle descendit rapidement dans la cour où venaient d'entrer les amis de Riccardini.

—Eh bien, leur demanda-t-elle d'une voix altérée, vous avez fait une course inutile, n'est-ce pas, messieurs?

Les trois cavaliers s'inclinèrent avec un profond respect devant elle, et Polo Bianchi répondit brusquement pour cacher son émotion:

—Ce n'est pourtant ni notre faute ni celle de ces braves chevaux. Mais à l'impossible nul n'est tenu. Les brigands avaient sur nous quatre heures d'avance, et tous les chemins de la montagne leur étaient connus!

Diana interrompit Polo Bianchi:

—Vous avez dit les brigands, Polo! M. della Menza n'est donc pas parti seul?

—Prudence est mère de sûreté, répliqua Bianchi avec un geste de mépris. M. le comte s'est fait accompagner dans sa fuite par le bandit Campitello et son serpent de fils.

La veuve réfléchit un instant, puis elle demanda d'un air presque indifférent.

—Savez-vous du moins quelle route ils ont suivie?

Les cavaliers se regardèrent en hésitant, et Aréna répondit:

—Oh! madame, il ne faut pas songer à les atteindre maintenant. Patientons. Le temps les ramènera peut-être au bercail, et alors....

Diana saisit le bras du jeune Luigi Muratore, le regarda fixement, et répéta avec une opiniâtreté singulière sa question:

—Quelle route les brigands ont-ils suivie?

Luigi se troubla devant ses beaux yeux étincelants, et répondit:

—Celle qui mène droit à Bonifacio. Nous avons vu les traces.

V

Deux chasseurs, éclairés par les premiers rayons du soleil levant, chevauchaient côte à côte sur les bords de la rivière de Torre, la carabine en bandoulière. C'était le comte della Menza et son fils.

Arrivé depuis la veille en Sardaigne, le vieillard avait rejoint Taddeo Vicente, et ils venaient de quitter ensemble l'auberge où ils avaient passé la nuit, le premier, sous prétexte de chasser dans ces parages nouveaux pour lui, le second avec l'espoir de rencontrer enfin mademoiselle Torregiani, qu'il avait vainement cherchée jusqu'alors, de Tempi à Saint-Michel.

L'apparition de son père à laquelle il était loin de s'attendre, avait un instant ranimé le courage de Taddeo et réveillé ses espérances. Il avait foi en l'énergique volonté du comte, et il ne doutait pas qu'avec cet actif auxiliaire il ne découvrît bientôt la retraite de la belle Diana. Cependant le nuage qui obscurcissait le front de l'infatigable chasseur, lui inspirait une vague inquiétude.

Il ne pouvait s'expliquer ni la sombre préoccupation ni le puissant besoin d'action qui semblaient dominer son père, quand il eût été si heureux de lui ouvrir son cœur. Souvent il essayait de parler de son amour qui, depuis son arrivée en Sardaigne, n'avait été qu'une intermittence de déceptions et d'espoirs; mais à chaque tentative le vieux gentilhomme, en chasseur inflexible, du geste lui commandait le silence. Et tandis que Taddeo le regardait avec stupéfaction, le bourreau ajustait quelque perdrix invisible qu'il tirerait au jugé, et se désolait de ne pas avoir emmené de chiens pour ramasser le gibier qu'il disait avoir tué, mais qu'on ne trouvait jamais.

Taddeo Vicente était trop sérieusement amoureux pour ne pas être tourmenté d'un irrésistible besoin d'expansion; il avait pris pour confidents, faute de mieux, les buissons du chemin, et à défaut de buissons les échos de la montagne. Il ne put donc s'accommoder longtemps du mutisme rigoureux auquel le condamnait son père, que l'ardeur de la chasse semblait emporter. Ayant avisé un pêcheur qui assis sur le seuil de sa cabane, et la navette en main, reprenait les mailles rompues de son filet, il poussa son cheval de ce côté; puis, mettant pied à terre, il proposa au comte Lorenzo de confier leurs chevaux essoufflés à ce brave homme, et de gravir à pied la montagne.

Ils suivirent tout d'abord un sentier fort étroit tracé dans une rizière, et qui grimpait ensuite le long d'un rocher revêtu dans sa base d'une végétation luxuriante, grâce au voisinage des eaux. Mais au fur et à mesure qu'ils montaient, la couche de terre végétale disparaissait et le roc surgissait à nu sous leurs pas. La teinte sombre de la pierre se fondait avec celle de la mousse courte et drue qui recelait chaque crevasse.

M. della Menza, son fusil sur l'épaule, marchait en avant comme pour frayer la route. Taddeo le suivait péniblement à distance, car il était encore souffrant de sa blessure.

Ils arrivèrent enfin sur un vaste plateau qui couronnait la crête de la montagne, et là un spectacle aussi imprévu qu'imposant s'offrit à leurs regards.

Du haut de ce plateau taillé à pic ils voyaient dormir sous leurs pieds un lac profond, aux eaux noires et glaciales encaissées dans une chaîne circulaire de rochers grisâtres, sur les flancs desquels s'échelonnait toute une forêt d'arbousiers, de chênes verts et de châtaigniers. Ils voyaient, en face d'eux, se précipiter avec fracas de la plus haute des crêtes une avalanche qui venait s'engloutir dans le lac, en soulevant le fond vaseux et donnait à ses eaux une teinte plus sombre encore que le noir feuillage qui lui servait de ceinture.

De ce point élevé ils voyaient se dérouler au loin, de Sassari à Cagliari, les villes et les bourgs qui ressemblaient à des pierres jetées çà et là dans les vallées et sur les monts.

—Vive Dieu! quel admirable pays, s'écria M. della Menza après quelques instants de contemplation profonde, cette île est aussi belle que la nôtre.

—Non, mon père, répondit Taddeo en secouant tristement la tête, car je suis certain que mademoiselle Diana n'est pas en Sardaigne, comme en vous l'avait assuré.

Le comte s'efforça de sourire.

—Oh! la folle jeunesse qui se laisse entraîner avec le même abandon à l'enthousiasme et au découragement.

Le jeune homme resta grave et froid.

—Mais, mon père, c'est vainement que j'ai cherché sans relâche mademoiselle Torregiani dans tous les coins de ce beau pays. Quand vous êtes arrivé, j'allais quitter la Sardaigne et retourner en Corse.

—En Corse! répéta le vieillard dont le front se couvrit d'une pâleur soudaine.

Taddeo Vicente jeta un regard mélancolique sur le paysage qui se déployait devant lui et poursuivit:

—Au moins là, à défaut de son image, je reverrais le mâquis brûlé au milieu duquel cette créature céleste m'est apparue pour la première fois, le tertre où je l'ai déposée mourante, le manoir qu'elle habitait. Tout me la rappellera à Castellar.... tandis qu'ici....

M. della Menza saisit fortement le bras de son fils, comme s'il eût craint de le voir s'éloigner subitement.

—Non, non, tu ne partiras pas! s'écria-t-il d'une voix altérée. D'ailleurs ton héroïne n'est pas encore de retour. Je suis allé au manoir de Castellar la veille de mon départ.

—Elle était toujours absente? demanda Taddeo sans quitter des yeux le visage de son père.

Le comte Lorenzo s'imposa un masque impassible et répondit avec calme:

—Elle voyage, m'a dit dame Rosa, sa servante. Peut-être en quittant la Sardaigne est-elle partie pour l'Italie. Faisons comme elle, Taddeo, voyageons aussi. Dès demain partons ensemble pour Rome. Visitons la ville sainte, Naples, Palerme. Ah! elle croit nous échapper, notre belle compatriote, ajouta-t-il d'un rire forcé. Bah! nous ferons tant de chemin que, Dieu aidant, il faudra bien que nous finissions par la rencontrer.

Taddeo Vicente n'avait pas essayé de se dégager de l'étreinte de son père, mais il répliqua avec un accent de conviction:

—Non, ce n'est pas à Rome, ce n'est pas à Naples, ce n'est pas à Palerme, c'est en Corse qu'il faut aller chercher Diana.

(*A continuer*)

La reine d'Angleterre a ordonné de frapper deux médailles au lieu d'une pour être distribuées au corps expéditionnaire en Egypte. L'une, pour les marins, portera l'inscription: *Alexandrie, 11 juillet* 1882; et l'autre, pour l'armée de terre, portera le mot: *Tell-el-Kebir*.

Le Temps, qui publie cette nouvelle, en donne deux autres, dont la dernière surtout est assez curieuse:

On vient de transporter à Londres la tente d'Arabi, qui a été prise à Tell-el-Kébir. Elle est exposée au public à Portsmouth. La tente est d'une splendeur toute orientale et porte des ornements de franges d'or et de pièces d'argent.

La société des positivistes de Londres vient d'adresser à M. Gladstone une lettre dans laquelle elle déclare repousser avec horreur l'idée même qu'Arabi et ses complices puissent être condamnés à une peine quelconque, et qu'on puisse les traiter comme rebelles.